

# Équilibré canadien VPI

**Bref aperçu :** **Date d'offre initiale du fonds :** 27 novembre 1998  
**Date de création du fonds :** 27 novembre 1998  
**Gestionnaire :** Dixon Mitchell Investment Counsel Inc.

**Valeur totale du fonds :** 329 372 365 \$  
**Taux de rotation du portefeuille :** 3,55 %

Niveau de garantie	RFG (%) <sup>1</sup>	VL (\$) <sup>1</sup>	UC <sup>1</sup>
<i>Génération</i> s	3,50	37,96	760 585
<i>Génération</i> s I	2,99	23,47	444 867
<i>Génération</i> s II	3,16	21,82	52 018
<i>Génération</i> s de base	2,84	22,81	66 898

<sup>1</sup> RFG – ratio des frais de gestion  
 VL – valeur liquidative  
 UC – unités en circulation

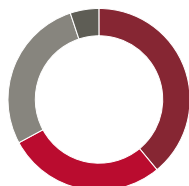
**Placement minimum**  
 Polices non enregistrées et REER : somme forfaitaire de 1 000 \$ ou prélèvements automatiques de 50 \$  
 Polices FERR : 10,000 \$

## Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de participation par l'intermédiaire du Fonds en gestion commune équilibré canadien VPI.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Brookfield Corporation VtgCI A	4,40
Banque Royale du Canada	4,06
Telus Corp.	2,66
La Banque Toronto-Dominion	2,64
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	2,57
Ashtead Group PLC Shs	2,46
Aon PLCCI A	2,40
Canadian Natural Resources Ltd.	2,09
Cooper Cos. Inc. Com Par	2,09
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,07
<b>Total</b>	<b>27,44</b>
<b>Nombre total des placements :</b>	<b>314</b>

Répartition des placements	% de l'actif
■ Actions canadiennes	38,91
■ Revenu fixe	28,03
■ Actions étrangères	27,69
■ Liquidités et équivalents	5,08



## Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et à votre contrat.

## À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à long terme, et qui recherche une exposition aux obligations et aux actions, qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et des cours boursiers, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, a une incidence sur sa valeur.

## Notes

Le 8 mai 2026 ou aux environs de cette date, le nom de ce fonds est passé d'Équilibré d'excellence canadienne à Équilibré canadien VPI, et le fonds sous-jacent est passé de Fonds de croissance du revenu Invesco à Fonds en gestion commune équilibré canadien VPI, et Dixon Mitchell Investment Counsel Inc. a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant d'Invesco Canada Ltée. Avec ce changement, le niveau de risque du fonds est passé de modéré à faible à modéré risque. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par le gestionnaire précédent avec son objectif de placement propre. Les 10 principaux placements représentent les avoirs en date du 31 décembre 2025. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années aux termes du niveau de garantie *Génération*s, lequel représente le plus long historique de rendement au détail disponible pour le fonds. Les rendements des autres niveaux de garantie varient. Les rendements sont indiqués après déduction du ratio des frais du fonds (RFF).

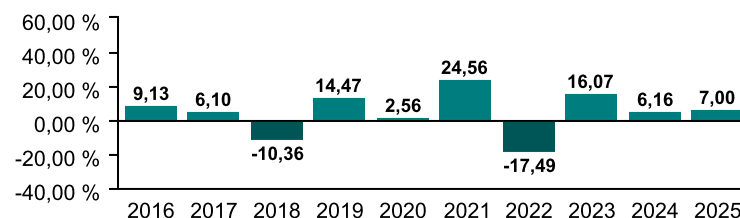
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra du niveau de garantie choisi et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds aux termes du niveau de garantie *Génération*s le 31 décembre 2015 détiendrait 1 651,27 \$ au 31 décembre 2025. Ce montant correspond à une moyenne de 5,14 % par année.

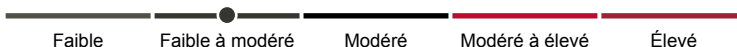
### Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années aux termes du niveau de garantie *Génération*s. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



## Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

# Équilibré canadien VPI

## Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

### 1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option avec frais d'acquisition différés (FAD)  Depuis le 1er juin 2023, l'option avec frais d'acquisition différés est uniquement offerte à l'égard des nouvelles cotisations reçues de propriétaires de police existants ou dans le cas de transfert internes, conformément à nos lignes directrices administratives.	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• moins de 1 an, vous payez 4,50 %</li> <li>• moins de 2 ans, vous payez 4,50 %</li> <li>• moins de 3 ans, vous payez 4,00 %</li> <li>• moins de 4 ans, vous payez 3,50 %</li> <li>• moins de 5 ans, vous payez 3,00 %</li> <li>• moins de 6 ans, vous payez 2,50 %</li> <li>• moins de 7 ans, vous payez 1,50 %</li> <li>• 7 ans et plus, vous payez 0,00 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. Les FAD que vous payez sont remis à la Canada Vie.</li> <li>• Les FAD ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré.</li> <li>• Vous ne pouvez pas substituer des unités aux termes de l'option sans frais d'acquisition ni frais de sortie.</li> <li>• Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % (20 % dans le cas de polices de FERR) de vos unités chaque année sans payer des FAD.</li> <li>• Le barème des FAD est établi selon la date à laquelle vous avez investi la prime.</li> </ul>
Option sans frais d'acquisition ni frais de sortie	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous pouvez faire racheter des unités sans que cela donne lieu à des frais d'acquisition différés.</li> <li>• Vous ne pouvez pas substituer d'unités aux termes de l'option FAD.</li> </ul>

### 2. Frais permanents

Le ratio des frais du fonds (RFF) correspond à la somme du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opération (RFO) et il est payable à même l'actif du fonds distinct. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils réduisent le rendement de votre placement.

Le RFG inclut les frais de gestion de placement et les frais d'exploitation du fonds ainsi que le coût d'assurance associé à la garantie. Le RFG inclut également les honoraires payés à votre conseiller pour les services et les conseils qu'il vous fournit.

Le RFO inclut les commissions et autres coûts liés aux transactions du portefeuille.

Les options de garanties additionnelles sont assujetties aux frais suivants. Ces frais sont à votre charge, conformément à ce qui suit, et ils ne sont pas inclus dans le RFG, le RFO ou le RFF. Pour connaître les modalités des garanties, consultez votre contrat et la notice explicative.

Niveau de garantie	RFG (%) <sup>1</sup>	RFO (%) <sup>1</sup>	RFF (%) <sup>1, 2</sup>
<i>Génération</i> s	3,50	0,03	3,53
<i>Génération</i> s I	2,99	0,03	3,02
<i>Génération</i> s II	3,16	0,03	3,19
<i>Génération</i> s de base	2,84	0,03	2,87
<b>Frais supplémentaires (%)</b>			
Niveau de garantie	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance	
<i>Génération</i> s II	0,11	0,11	

<sup>1</sup>Taux annuel exprimé en % de la valeur du fonds.

<sup>2</sup>Le ratio des frais du fonds (RFF) correspond à la somme du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opération (RFO).

Remarques : Nous déclarons les renseignements les plus récents dans le RFG, le RFO et le RFF.

### Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous avez choisie.

Option de frais d'acquisition	Commission de suivi
Frais d'acquisition différés	Jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option sans frais d'acquisition ni frais de sortie	Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année.

## Équilibré canadien VPI

### 3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

### Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

### Renseignements supplémentaires

Il se peut que *l'Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie  
255, avenue Dufferin  
London ON N6A 4K1

Site Web : [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com)

Courriel : [isp\\_customer\\_care@canadalife.com](mailto:isp_customer_care@canadalife.com)

Téléphone : T 888 252-1847